



EUROMED

Nice Matin. 1 octobre 2017.

# Lutte contre la radicalisation: Les pistes de Rachida Dati

L'ancienne ministre de la Justice de Nicolas Sarkozy a répondu aux questions de Nice-Matin, après avoir animé un débat à Nice sur les défis posés par le terrorisme

L'ancienne ministre de la Justice de Nicolas Sarkozy animait hier à Nice une table ronde « Gouvernance de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent ». Un des derniers rendez-vous de la conférence Euro-Méditerranéenne des villes sur la prévention de la radicalisation (nos éditions précédentes) qui s'est conclue hier midi. Nous avons rencontré l'ancienne garde des Sceaux, députée européenne et maire du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Rachida Dati, et évoqué avec elle une série de sujets ayant trait au terrorisme.

## La menace intérieure, une réalité ?

« Elle est ancienne et se prolonge depuis les années quatre-vingt-dix. Rappelez-vous l'affaire Kelkal. Cette menace intérieure (lire ci-dessous) a grandi avec les années ».

Selon Rachida Dati, entre 700 et 1000 Français combattent dans les rangs de l'État islamique sur les terrains de guerre. « Sans oublier tous ceux qui sont des bombes à retardement sur notre territoire, comme les fichés « S » ou ceux que l'on a empêché de quitter la France pour se rendre en Syrie ou en Irak. L'auteur de l'attentat de Nice n'était pas fiché « S » ! Oui, cette menace terroriste

est effectivement intérieure. »

## Détention: la grande oubliée

Selon la députée européenne, le pénitentiaire est le grand absent du projet de loi anti-terroriste. « La prison est aussi un foyer de radicalisation contre laquelle luttent avec courage et professionnalisme les personnels de l'administration pénitentiaire souvent aux dépens de leur

sécurité ! » Elle préconise des régimes différenciés de détention pour les détenus radicalisés ou en cours de radicalisation « en fonction de leur dangerosité pour mieux les circonscrire et éviter qu'ils propagent leur idéologie ». Selon Rachida Dati, les « formes » de radicalisation évoluent rapidement pour éviter d'être détectées. « Ces individus ont toujours un coup d'avance. (...) Ce qui se passe

dans nos prisons est très grave et très peu traité. J'ai signalé à Gérard Collomb que je regrettais qu'il n'y ait pas, dans le projet de loi anti-terroriste, de partie consacrée à la prévention de la radicalisation et à la prison. Le personnel pénitentiaire, auquel je souhaite rendre hommage, la combat tous les jours dans des conditions très difficiles. Ces agents ont des informations et une expertise à nous

## Rachida Dati veut laisser partir les aspirants djihadistes et les « droner »

En matière de terrorisme islamiste, Laurent Nuñez, le directeur général de la sécurité intérieure (DGS) estimait cette semaine que la menace vient désormais principalement de l'intérieur. « Elle est le fait d'individus présents en France : soit de vieillards qui ont été empêchés de se rendre en Syrie ou en Irak, soit de primo terroristes qui peuvent passer à l'action sans qu'il y ait eu de signes avant-coureurs ». Jusqu'ici, c'est la crainte des « revenants », ces djihadistes combattant en Syrie de retour sur le sol national, qui était régulièrement mise en avant.

Interrogée sur ce point par Nice-Matin, hier, lors de la conférence, à Nice, des maires des villes d'Europe et de la Méditerranée, la députée européenne Rachida Dati a livré le fond de sa pensée. En clair, l'ancienne ministre de la Justice de Nicolas Sarkozy

souhaiterait qu'on laisse partir les aspirants au djihad en Syrie, en les empêchant de revenir par tous les moyens. Y compris en les abattants à l'aide d'un drone, comme le font les USA. À partir de 2015, sous la présidence Obama, le Pentagone a en effet mis en place un programme « d'assassinats ciblés ».

« Je sais que ce n'est pas politiquement correct »

Il aurait ainsi « droné » Rachid Kasim, le djihadiste français considéré comme l'inspirateur de plusieurs attentats en France. « Ces dernières années, on a empêché de partir un certain nombre d'individus, comme Rachida Dati. Ces gens sont aujourd'hui des bombes à retardement. Lors d'une visite de Guantanamo, invitée par le ministre de la Justice d'Obama, j'ai discuté avec les autori-

tés américaines. Le président Obama est celui qui a signé le plus d'autorisations « d'éliminations » de terroristes sur les terrains de guerre, notamment par drones. Le fait de les retenir sur notre territoire, finalement, aggrave fortement le risque d'attentats à venir. Je sais que ce n'est pas politiquement correct de le dire mais ceux qui veulent partir en Syrie ou Irak, non seulement on devrait les laisser partir, mais surtout les empêcher de revenir par tous les moyens dont nous disposons ! Je dis bien par tous les moyens dont nous disposons. Y compris par des assassinats ciblés ? « Je dis par tous les moyens dont nous disposons et autorisés, y compris par le droit international. On ne peut plus accepter qu'un pays tout entier, qu'un continent, puissent être tenus en joug par des individus déterminés qui n'ont rien à perdre. »



Rachida Dati animait hier un colloque à Nice, au Centre universitaire méditerranéen.

(Photo DR)

remplacer la perquisition administrative. Elle permettra la « saisie des documents, objets ou données », restera à l'initiative du préfet mais, c'est la nouveauté du texte, devra avoir l'aval du juge des libertés et de la détention (JLD) du tribunal de grande instance de Paris après avis du procureur de Paris. Un contrôle supplémentaire est donc instauré. « Les deux procédures de perquisition doivent être maintenues », estime Rachida Dati. Celle administrative et celle avec l'autorisation du juge. Cela peut-être indispensable en cas d'urgence de ne pas attendre l'autorisation du juge et dans d'autres cas d'avoir l'autorisation du juge. Cela permet de garantir le respect des droits fondamentaux et des libertés individuelles. C'est plutôt protecteur. »

## Parquet européen: « Je m'en réjouis »

Rachida Dati rappelle qu'avant même d'être garde des Sceaux, elle plaiderait pour cette idée, avancée mardi par Emmanuel Macron à la Sorbonne. « Jeudi dernier, nous avons voté en commission [Ndlr : au Parlement européen] la création d'un parquet européen compétent en matière de lutte contre la fraude aux intérêts financiers. Vingt pays européens disposeront d'une autorité unique de poursuite et d'investigation. Je ne désespère pas que tous les états membres y participent ! Ce parquet européen sera définitivement voté à Strasbourg la semaine prochaine en session plénière. Ce parquet pourra, à l'avenir, être élargi au terrorisme. Je me réjouis que Monsieur Macron continue notre initiative, qui date d'il y a quelques années. »

PAR GREGORY LECLERC  
gleclarc@nicematin.fr

## La « visite domiciliaire »

Le projet de loi sur le terrorisme a introduit la notion de « visite domiciliaire » pour



Le colloque (ici une photo de la deuxième journée), s'est achevé hier midi. (Photo F. Fernandes)